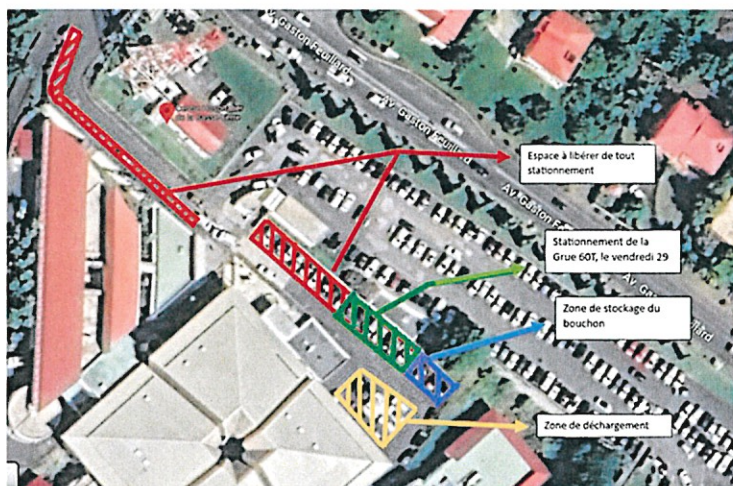


Note d'information N° 2023/138/DG

Objet : Circulation et stationnement_ Installation de l'IRM

Dans le cadre de l'installation de l'IRM, des opérations de manutention et de levage seront réalisées le 30 septembre 2023 de 5h00 à 19h00 pour permettre : la mise en place de l'anneau magnétique et ces accessoires au sein des locaux dédiés.

A cet effet, la **circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits** sur le tronçon de la voirie principale se trouvant entre l'entrée principale et le chantier de l'IRM, **entre le 28 septembre 2023 18h00 au 02 octobre 2023 à 12h00**.



Un périmètre de sécurité sera érigé pour délimiter par des barrières l'aire d'intervention.

L'entrée des urgences reste accessible aux usagers en cas d'urgence et au personnel.

Au cours de cette période, les accès au CHBT se feront normalement à partir de

- La voirie logistique pour les usagers et le personnel ;
- L'entrée du chantier pour le personnel.

Basse-Terre, le 26 septembre 2023

Virginie GOMEZ

Directrice

